

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012 COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - 18.09.12 C.R

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, J.M. CREUZET, P.MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, C. GOY, P. COSTA, A. ANGEI, M-L DEJOUX, M. GOY, J.P PEDRO, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T. MILLAT, J. GULLON-NEYRIN, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J.P ROZAND.

Excusés :

Madame FALCONE Valérie donne pouvoir à madame BLOND,
Madame MINJAT Anne donne pouvoir à madame DEJOUX,
Madame VALENTIN Valérie donne pouvoir à madame BON,
Monsieur BEYNEL Nicolas donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,
Madame BERTHET Lucie donne pouvoir à Monsieur GULLON-NEYRIN.

Secrétaire de séance : madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES 2012 : BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Budget Principal :

A l'unanimité, des suffrages exprimés (cinq abstentions) le conseil municipal, approuve les virements et ouvertures de crédits concernant le budget 2012. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 64 560 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 222 365 €.

Budget annexe de l'Assainissement :

A l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions), le conseil municipal approuve les virements et ouvertures de crédits concernant le budget 2012.

La section de fonctionnement et d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 15 000 €.

SUBVENTION AU CCAS ET AU PETIT THEATRE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 12 000 € au CCAS et une subvention de 90 000 € au Petit-Théâtre pour leur permettre de fonctionner avant le vote du budget 2013.

INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

A la majorité (une opposition), le conseil municipal, décide le versement d'une indemnité de conseil d'un montant de 756.96 € brut à monsieur Eric VERNIER, chargé des fonctions de receveur de notre commune, au titre de l'année 2012 conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

CYCLOCROSS 2012 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

A l'unanimité le conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 1 024 € au club de CHARVIEU-CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME au titre de l'organisation du cyclo-cross de septembre 2012.

TARIF DE L'EAU POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2013

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs communaux suivants pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.

<u>Consommation</u> Part communale	0.2483 €H.T/m ³
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u> Part communale	0.40 €/m ³

Pour information, L'agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse appliquera les tarifs suivant pour 2013

- Redevance de pollution domestique 0.28 € H.T/m³.
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte 0.15 €H.T/m³.

SPA : CONVENTION DE FOURRIERES

A l'unanimité le conseil municipal, décide de reconduire la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2013. Ce document prévoit la capture et l'enlèvement des animaux. Le coût annuel est de 0.33 euro par habitant pour 2013

CLASSES DE DECOUVERTES ET CULTURELLES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les participations pour l'année scolaire 2012-2013 comme indiqué ci-dessous.

- classes culturelles : 1 600 € par projet.
- classes transplantées : 15,75 € par jour et par enfant sur la base d'un séjour de six jours au maximum et de 600,00 € pour le transport par école.

Ces montants correspondent à des crédits maximums et qui seront ajustés en fonction des projets présentés.

ENQUETE PUBLIQUE : MODIFICATION N°7 DU POS

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification n°7 du plan d'occupation des sols.

CESSION D'UN TERRAIN AU GIRATOIRE DES 5 CHEMINS

A la majorité (une opposition), le conseil municipal, décide d'autoriser la cession de la parcelle AH 271 d'une superficie de 5 564 m² située au carrefour des 5 chemins au prix de 340 000 € correspondant à l'estimation des domaines.

SIVOM : MODIFICATION DES STATUTS

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du syndicat à la carte,
- d'approuver la transformation du SIVOM en syndicat à la carte,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la compétence "production d'eau potable en gros du SIVOM,
- d'adhérer à la compétence "assainissement pour la gestion du réseau syndical et de la station d'épuration.

A la majorité (trois oppositions) décide :

- d'adhérer à la compétence "Maison des Jeunes et de la Culture" à condition que la participation de la commune aux frais de fonctionnement ne soit pas augmentée, si certaines communes venaient à reprendre cette compétence et que ne soient pas engagées de dépenses d'investissements nouvelles.

Il est précisé que la compétence "déchets ménagers" est obligatoire.

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Déviation nord de Chavanoz

Dans un courrier de réponse au Président de la Communauté des Communes Portes Dauphinoises Lyon Satolas au sujet de l'accidentologie de la RD55, monsieur Vallini président du Conseil Général de l'Isère souhaite mener une évaluation des impacts des déviations de Janneyrias et de Villette d'Anthon avant d'envisager de nouveaux équipements.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.